



Obligation alimentaire envers 2ème femme de mon père

Par **louvain06**, le **27/05/2013** à **14:55**

bonjour

ma mère étant décédée pendant la guerre ,mon père s'est remarié avec une femme de 19 ans plus jeune que lui et sans enfants , alors que mon père en avait déjà 3 enfants vivants mon père , décédé en 1998, a eu 2 enfants avec sa seconde femme qui a 95 ans aujourd'hui et qui est dans le besoin ,suis je soumise a l'obligation alimentaire envers cette personne au même titre que ses propres enfants
Merci de votre réponse qui j'en suis sure m'éclairera sur la question

Par **missie77**, le **22/11/2013** à **00:00**

Bonsoir,

je suis un peu dans le même cas que vous.

Ma mère est décédée et mon père s'est remariée avec une femme mais n'ont pas d'enfant. Je prévois des problèmes avec cette personne qui nous fait une captation d'héritage en bonne et due forme.... aussi je voudrais savoir si je suis tenue par une obligation alimentaire pour cette femme avec qui je n'ai aucun lien de sang ?

merci

Par **cocotte1003**, le **22/11/2013** à **07:59**

Bonjour, non aucune obligation alimentaire, cordialement